



Personne âgée avec un déambulateur

Appareillage médical spécialisé

Associées aux aides humaines, les aides techniques ou appareillages médicaux spécialisés à domicile contribuent pleinement à la préservation de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Publié le 10 juillet 2020

Améliorer la qualité de vie

L'appareillage médical spécialisé, ou plus communément appelé « aide technique », est un dispositif qui **facilite un geste ou une activité rendue difficile du fait d'une atteinte articulaire**. Par exemple, la canne pour faciliter la marche.

L'ergothérapeute et le kinésithérapeute peuvent aider à trouver les objets adaptés à chaque personne en tenant compte des difficultés et des besoins dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne des personnes concernées.

Les aides techniques peuvent être achetées dans des magasins spécialisés d'appareillage médical. D'autres sont des objets que l'on trouve couramment dans le commerce: par exemple, un ouvre-boîte électrique qui permet de diminuer les contraintes sur les articulations des doigts.

Des solutions pour le financement

- > Le Fonds départemental de compensation, en s'adressant à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- > Les aides extra légales des Caisses d'assurance maladie
- > Les aides de la Complémentaire santé
- > Les aides des Caisses de retraite
- > L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), en s'adressant au Département

VOS AIDES

SENIORS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Pour qui ?
Sénior-Aidant

Pour quoi ?
Maintenir à domicile les personnes âgées dans les meilleures conditions



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55